

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 19 NOV. 1987

N° 3986 /15.08.01

Confidentiel

FERWAFA

07 AVR. 1988

reçu le  
n° 324188

A traiter par

OBJET: Match ESPOIR - STIR  
du 15/11/1987.

Monsieur le Président de la FERWAFA  
KIGALI

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe pour examen le rapport du commissaire de match et le rapport sur l'observation de l'arbitre du match ESPOIR - STIR du 15/11/1987.

Vous remarquerez que cette rencontre s'était bien déroulée en première mi-temps mais a dégénéré en seconde mi-temps pour aboutir à une bagarre vers la fin de la partie.

Le commissaire de match m'a en outre signalé qu'un contrôle des licences des joueurs de l'équipe ESPOIR avait été effectué avant le début du match suite aux rumeurs rapportant que les licences de certains joueurs avaient été falsifiés. Il ressort de l'examen de la licence n° 37/R1/85 du nommé MAGEZA KASIMU que d'une part la photo y apposée diffère de celle figurant sur l'exemplaire classé à la fédération; et d'autre part le cachet de la fédération y a été complété au moyen d'un marqueur de couleur verte, ce qui prouve qu'il y a eu falsification du document. Vous trouverez également en annexe la licence dont question.

Il y a lieu aussi de vous informer que cinq arbitres se sont présentés pour officier ce match et qu'indubitablement cela grève inutilement le budget de la fédération.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.



MUHATURUKUNDO Norbert  
Directeur Général